

COMMUNIQUÉ

Lettre ouverte à Madame la ministre – Monique Barbut

Madame la Ministre,

Le Sne-FSU, représentatif au CSAM et dans les établissements concernés, boycotte le Comité social d'administration ministériel (CSAM) convoqué ce 2 octobre. Ce boycott constitue un acte fort face à une situation devenue inacceptable.

Depuis plusieurs mois, votre ministère nous annonce la mise en extinction des quasi-statuts des personnels contractuels des agences de l'eau et de l'Office français de la biodiversité, des parcs nationaux de France, du Conservatoire du littoral et de l'Établissement public du Marais poitevin contre-une réforme indemnitaire : un chantage inacceptable !

Vous le savez, nous ne voulons pas de cette extinction !

Extinction qui est en plus proposée **sans aucune garantie précise, ferme et opposable. Aucune mention apportée en ce qui concerne les enveloppes budgétaires nécessaires à la revalorisation des rémunérations des personnels concernés.**

Comment demander aux représentant-es des personnels que nous sommes d'accompagner la disparition de statuts encadrant les carrières de plusieurs milliers d'agentes et d'agents, alors même que les contreparties annoncées restent floues et que les moyens financiers permettant leur mise en œuvre ne sont pas garantis ?

Depuis des années, ces personnels subissent une dégradation continue de leur situation. Les grilles salariales sont érodées par l'inflation, les évolutions indiciaires et indemnitaires sont insuffisantes, les progressions de carrière sont limitées et les conditions de reprise d'ancienneté demeurent particulièrement restrictives alors même que les missions sont de plus en plus complexes !

Dans ce contexte, **une simple promesse de revalorisation ne peut constituer une garantie.**

Le boycott du CSAM du 2 octobre traduit donc une profonde rupture de confiance dans le processus de dialogue social engagé par votre ministère.

La FSU vous demande de prendre la mesure de cette situation et de répondre clairement aux représentant-es des personnels sur plusieurs points essentiels.

Nous exigeons notamment

- la communication, pour chaque établissement concerné, des enveloppes budgétaires globales réellement prévues pour la revalorisation des personnels ;
- la confirmation écrite et ferme de la pérennité des crédits de revalorisation indemnitaire à compter de 2027 ;
- la transmission des projets de textes modifiés ainsi qu'un document permettant de mesurer précisément les différences avec les dispositions actuellement en vigueur afin de mettre en avant les avancées ;
- la communication d'un calendrier complet et transparent de la réforme et des différentes étapes de concertation et de dialogue social ;

Sans visibilité budgétaire et sans garanties écrites, nous refusons que les personnels soient placés devant un chantage qui consiste à accepter la disparition de leurs quasi-statuts en échange d'une hypothétique et partielle revalorisation dont les moyens financiers ne seraient pas garantis.

Les personnels contractuels des agences de l'eau et de l'Office français de la biodiversité, des parcs nationaux de France, du Conservatoire du littoral et de l'Établissement public du Marais poitevin exercent des missions essentielles au service de l'intérêt général et de la protection de l'environnement. Ils méritent à ce titre une véritable reconnaissance de leur engagement et de leurs compétences, notamment à travers des perspectives de carrière et de rémunération à la hauteur des missions qu'ils accomplissent.

Madame la Ministre, votre **responsabilité est désormais de restaurer les conditions d'un véritable dialogue social, de garantir la négociation et le budget de la revalorisation annoncée dès le 1^{er} janvier 2027**. Celui-ci ne peut se résumer à présenter aux organisations syndicales une réforme dont les conséquences sont majeures tout en refusant de communiquer les moyens budgétaires permettant d'en apprécier réellement les effets.

Nous exigeons pour le CSAM reconvoqué l'ensemble des informations nécessaires ainsi que **les garanties budgétaires permettant d'assurer effectivement la revalorisation annoncée des personnels concernés**.

Le boycott du CSAM du 2 octobre doit être considéré comme une rupture. Il vous appartient désormais d'apporter des réponses concrètes, précises et vérifiables.

Nous attendons de vous, Madame la ministre, des engagements forts à la hauteur de la situation

Contacts presse :

Véronique Caraco-Giordano – Secrétaire générale- Sne-FSU – 06 66 13 95 97

Maxime Caillon – Secrétaire général adjoint -Sne-FSU – 06 66 24 88 80

<https://snefsu.org/>